

d'immigration du Canada renseignent les immigrants le mieux possible. Mais on ne peut malheureusement pas éviter certains malentendus comme ceux que l'honorable député a rapportés à la Chambre.

[Traduction]

L'hon. M. Starr: Comme pas seulement un immigrant, mais nombre d'entre eux ont porté la même accusation quant aux renseignements que leur avaient fournis les fonctionnaires à l'immigration, le ministre ne croit-il pas qu'une enquête s'imposerait en vue de donner ordre à ces fonctionnaires de ne pas fournir de faux renseignements?

[Français]

L'hon. M. Marchand: Monsieur l'Orateur, il y a des enquêtes permanentes qui sont faites. Nous suivons nos agents à la journée et nous leur donnons des renseignements sur le Canada.

On connaît très bien la façon dont la politique d'immigration du Canada est formulée. Il est impossible de donner des renseignements précis, tous les jours, à chacun des immigrants, et cela est vrai depuis toujours. Les malentendus que l'honorable député a signalés sont inévitables, mais nous essayons de les éviter dans la mesure du possible.

[Traduction]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS RELATIFS À LA PULVÉRISATION AÉRIENNE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence Watson (Assiniboia): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Dans l'intérêt des cultivateurs de l'Ouest, usera-t-il de son influence en faisant modifier le règlement qui limite leur rayon d'action à 25 milles de leur exploitation centrale, de sorte qu'ils puissent se servir plus efficacement de leurs aéronefs pour la pulvérisation aérienne? Il s'agit de l'article 3(A) de l'ordonnance sur la navigation aérienne, série VII.

M. l'Orateur: Normalement, cette question serait jugée irrecevable, mais comme la Chambre pourrait s'ajourner très bientôt, je l'admettrai.

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Cette question ne relève pas réellement de mon ministère, mais je me ferai un plaisir de la communiquer au ministre des Transports, qui est particulièrement bien disposé, ces jours-ci, à l'égard de toute demande qu'on lui fait.

[L'hon. M. Marchand.]

LES PÉNITENCIERS

LE QUÉBEC—LES DIRECTIVES SUR L'ACHAT DES DENRÉES ALIMENTAIRES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. R. Keays (Gaspé): Monsieur l'Orateur, je veux poser au solliciteur général une question ayant trait à celle qu'a posée le 15 mars le député de Saint-Hyacinthe-Bagot à propos de déclarations voulant que des directives aient été données aux autorités des pénitenciers fédéraux, situés dans la province de Québec, de ne pas acheter de viande marquée «Québec-Approuvé». Le ministre a-t-il des renseignements à ce sujet?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la question du député de Saint-Hyacinthe-Bagot m'a amené à ordonner une enquête plus approfondie par des fonctionnaires de mon ministère, en collaboration avec leurs collègues du ministère de l'Agriculture, et je compte recevoir un rapport sous peu.

[Plus tard]

M. Keays: Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture est peut-être en mesure de répondre à la question que j'ai posée au solliciteur général. Le ministre est-il en mesure d'y répondre?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, notre section du classement des viandes fait actuellement une étude comparative des normes établies par la province de Québec, dans ses règlements sur le classement des viandes, et celles du ministère fédéral, et doit sous peu présenter un rapport au solliciteur général.

M. Keays: Puis-je alors demander au ministre si on a donné des instructions aux autorités des pénitenciers fédéraux du Québec, comme on l'avait suggéré?

L'hon. M. Greene: Autant que je sache, monsieur l'Orateur, selon les directives générales, toutes les institutions fédérales, et sûrement les pénitenciers, doivent acheter habituellement des produits conformes aux normes fédérales, afin que les détenus sachent que leur nourriture est de bonne qualité. Nous tentons actuellement d'établir si les normes du Québec à cet égard sont comparables aux normes fédérales. En général les normes de classement au Canada sont les meilleures.

M. Keays: Le ministre peut-il nous dire si c'est du nouveau pour la province de Québec?